



Liste des documents à fournir à l'appui d'une demande de carte de séjour pluriannuelle « Passeport talent » pour un salarié mention Salarié en mission

Article L. 421-13 du CESEDA

Arrêté du 30 avril 2021

Cette liste vous est délivrée à titre indicatif. Prenez soin de vous rapprocher de l'autorité consulaire, diplomatique ou préfectorale en charge du traitement de votre dossier afin d'obtenir la liste des pièces requises adaptée à l'objet du séjour et votre situation personnelle.

Bon à savoir : les justificatifs doivent être accompagnés, le cas échéant, de leur traduction en français par un traducteur-interprète assermenté auprès des cours d'appel. Le cas échéant, consultez la liste des traducteurs assermentés.

A l'étranger – Demande de visa de long séjour « Passeport talent » mention Salarié en mission

- le formulaire de demande de visa de long séjour ([CERFA n°14571*05](#)) daté dûment complété et signé ;
- récépissé France-Visas ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - o passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - o un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - o à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.).
- 3 photographies d'identité récentes aux normes ;
- le formulaire [CERFA n°15616*01](#) justifiant une demande de carte de séjour Passeport Talent « Salarié en mission » « exercice d'une activité salariée » ;
- un contrat de travail d'une durée supérieure à 3 mois avec un employeur établi en France mentionnant d'une rémunération brute au moins égale à 1,8 fois le SMIC, soit 33 578,93 € au 1er janvier 2021 ;

- le certificat de détachement sécurité sociale ou l'attestation sur l'honneur de demande d'immatriculation à la sécurité sociale française ;
- une lettre détaillant les fonctions exercées et l'objet de la mission à effectuer ;
- selon le cas, un extrait à jour K bis de l'employeur, s'il s'agit d'une personne morale, ou un extrait à jour K ou une carte d'artisan, s'il s'agit d'une personne physique ;
- l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur accueillant l'étranger est soumis à cette obligation ;
- des justificatifs établissant à la date de la demande une ancienneté dans le groupe ou dans l'entreprise l'envoyant en mission d'une durée d'au moins 3 mois (bulletins de salaire, etc.) ;
- des justificatifs des liens entre l'entreprise établie en France et celle établie à l'étranger.
- les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste considéré ;
- le cas échéant, le mandat autorisant une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.

En France – Demande de titre de séjour « Passeport talent » mention Salarié en mission

- le formulaire de demande de visa de long séjour ([CERFA n°14571*05](#)) daté dûment complété et signé ;
- visa de long séjour portant la mention « Passeport talent - » ou VLS-TS portant la mention « Passeport talent » ou une carte de séjour en cours de validité ;
- un passeport en cours de validité délivré depuis moins de 10 ans et d'une durée de validité dépassant de 3 mois la fin de la période de validité du visa ;
- des justificatifs d'état civil et de nationalité :
 - o passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas) ;
 - o un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance ;
 - o à défaut, autres justificatifs (attestation consulaire, carte d'identité, carte consulaire, etc.).
- un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois (ou à défaut une attestation d'hébergement chez un particulier ou un établissement hôtelier) ;
- 3 photographies d'identité récentes aux normes ;
- justificatif d'acquiescement de la taxe sur le titre de séjour et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre.
- le formulaire [CERFA n°15616*01](#) justifiant une demande de carte de séjour Passeport Talent « Salarié en mission » « exercice d'une activité salariée » ;
- un contrat de travail d'une durée supérieure à 3 mois avec un employeur établi en France mentionnant d'une rémunération brute au moins égale à 1,8 fois le SMIC, soit 33 578,93 € au 1er janvier 2021 ;

- le certificat de détachement sécurité sociale ou l'attestation sur l'honneur de demande d'immatriculation à la sécurité sociale française ;
- une lettre détaillant les fonctions exercées et l'objet de la mission à effectuer ;
- selon le cas, un extrait à jour K bis de l'employeur, s'il s'agit d'une personne morale, ou un extrait à jour K ou une carte d'artisan, s'il s'agit d'une personne physique ;
- l'attestation de versement des cotisations et contributions sociales et le cas échéant à la caisse des congés payés lorsque l'employeur accueillant l'étranger est soumis à cette obligation ;
- des justificatifs établissant à la date de la demande une ancienneté dans le groupe ou dans l'entreprise l'envoyant en mission d'une durée d'au moins 3 mois (bulletins de salaire, etc.) ;
- des justificatifs des liens entre l'entreprise établie en France et celle établie à l'étranger.
- les documents justifiant de la qualification et de l'expérience du salarié pour occuper le poste considéré ;
- le cas échéant, le mandat autorisant une personne morale ou privée établie en France à accomplir les démarches administratives en son nom et pour son compte.